

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de Conseillers : 12
En exercice : 12

Séance du :
27 avril 2018

Date de publication :
27 AVR 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept avril à neuf heures trente, le Bureau de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée régulièrement convoqué le vingt avril deux mille dix-huit, s'est réuni à la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée, sous la Présidence de M. BERTORA, Président.

PRESENTS : MM. BERTORA- BOUDOUBE – BROGLIO – MASQUELIER – OLLIVIER – MORENON – Mme ROUBEUF – M. MOUGIN – Mme MARENCO (pour les question n° 05 et n° 13) – M. PERRIN – Mme NEVEUX.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : Mme CABITEN à M. BERTORA et Mme MARENCO à Mme ROUBEUF(à l'exception des questions n° 05 et n°13).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NEVEUX

N° délib	RAPPORTEUR	TITRE DES DELIBERATIONS	VOTES
1.	M. BERTORA	<p>FINANCES Convention de partenariat 2018 avec l'AVSA – Service de fourrière animale.</p> <p><u>Synthèse :</u> L'association varoise de secours aux animaux (AVSA) gère le refuge de Roquebrune sur Argens et assure une mission de Fourrière au bénéfice de 28 communes de l'Est Var, parmi lesquelles les communes membres de la CAVEM.</p> <p>L'avenant n°1 qui prolongeait la convention préexistante, signée le 23 mai 2013, a pris fin au 31/12/2017. Il convient de passer une nouvelle convention avec l'AVSA pour la poursuite de ses missions en 2018 et pouvoir lui attribuer une subvention de fonctionnement.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
2.	M. PERRIN	<p>FINANCES Programme de développement rural FEADER 2014-2020- Stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel – Collaboration dans le cadre de l'appel à proposition pour le TO 16-7.1 du programme de développement rural de la Région Provence Alpes Côte d'Azur – Projet « Foncier agriculture et remise en culture Argens ».</p> <p><u>Synthèse :</u> Le programme de Développement Rural FEADER comprend un dispositif relatif aux stratégies locales de développement pour la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels qui permettrait de financer une étude de remembrement de terres agricoles ainsi que des actions de défrichement applicables aux hameaux agricoles de St Pons à Fréjus et des Amandiers à Roquebrune-sur-Argens.</p> <p>Les projets répondant à cette mesure du programme de développement rural doivent obligatoirement être portés par des partenariats public et privé à l'échelle d'un territoire. Le projet « foncier agricole et remise en culture Argens », nécessite d'établir une convention de partenariat sur 4 ans réunissant avec la CAVEM pour chef de file.</p> <p>Le Président ou son représentant doit ainsi être autorisé par l'assemblée</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		délibérante à signer la convention et accomplir toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet	
3.	M. MOUGIN	<p>HABITAT Retrait de la délibération n° 03 du 29 avril 2016 relative à l'attribution d'une subvention accordée à la SA D'HLM ERILIA pour l'opération d'acquisition en VEFA de 38 logements collectifs locatifs à Fréjus – « Résidence Golfe Horizon ».</p> <p><u>Synthèse :</u> En raison du non-respect des principales caractéristiques du projet initial validé par décision favorable de subvention et d'agrément n°2015/0096 délivrée par l'Etat en date du 27 novembre 2015, il est proposé au Bureau communautaire de rapporter la délibération n° 03 du 29 avril 2016, relative à l'attribution d'une subvention, d'un montant de 129.124 €, à la SA d'HLM ERILIA pour l'acquisition en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) de 38 logements collectifs locatifs à FREJUS au sein de la RESIDENCE GOLFE HORIZON et de demander à la SA d'HLM ERILIA de procéder au remboursement de la somme de 64.562 € correspondant au premier acompte de 50% de la subvention communautaire perçue en date du 15 septembre 2016.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
4.	M. OLLIVIER	<p>HABITAT Attribution des subventions aux propriétaires privés qui réhabilitent leur logement.</p> <p><u>Synthèse :</u> La CAVEM attribue sous conditions des aides financières aux propriétaires privés qui rénovent leur logement. Elle gère également les aides de la Région dans le cadre des programmes d'intérêt général (PIG) pour lesquels la Région est partenaire.</p> <p>Il est proposé d'attribuer un montant total de 19 324 € correspondant à 15.960 € d'aides de la CAVEM et 3.364 € d'aides de la Région pour la rénovation de 10 logements.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
5.	Mme MARENCO	<p>HABITAT Convention fixant les modalités de gestion des droits de réservation de logement liés à l'octroi d'une subvention – Approbation du modèle de convention type.</p> <p><u>Synthèse :</u> La CAVEM peut bénéficier de</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		<p>réservations de logements supplémentaires en contrepartie de l'octroi d'une subvention à un organisme d'habitation à loyer modéré. Le code de la construction et de l'habitation précise dans son article R.441-5 qu'une convention doit obligatoirement être signée entre tout bénéficiaire de réservations et l'organisme bailleur. Il est donc proposé d'approuver un modèle de convention type fixant les modalités de gestion des droits de réservation de logement liés à l'octroi d'une subvention</p>	
6.	M. BOUDOUBE	<p>HABITAT Attribution d'une subvention à la SA D'HLM LE LOGIS FAMILIAL VARIOIS pour l'acquisition en vefa de 62 logements collectifs locatifs à Puget-sur-Argens- « Domaine du Lac ».</p> <p><u>Synthèse :</u> Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder à la SA d'HLM LE LOGIS FAMILIAL VARIOIS, une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 217.000 € pour l'acquisition en VEFA de 62 logements collectifs locatifs au sein de l'ensemble immobilier « DOMAINE DU LAC » sur la commune de PUGET SUR ARGENS, chemin du Picoton</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
7.	M. MOUGIN	<p>HABITAT Attribution d'une subvention à la SA D'HLM ERILIA pour l'acquisition en VEFA de 13 logements collectifs locatifs à Fréjus – « Résidence Le Clos des Orangers ».</p> <p><u>Synthèse :</u> Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder à la SA d'HLM ERILIA, une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 26 000 € pour l'acquisition en VEFA de 13 logements collectifs locatifs au sein de l'ensemble immobilier « RESIDENCE LE CLOS DES ORANGERS » sur la commune de FREJUS, rue de la Montagne.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
8.	M.BERTORA	<p>HABITAT Approbation de la convention fixant les modalités d'application de la mise en jeu des garanties d'emprunts accordées à la société anonyme d'économie mixte ADOMA.</p> <p><u>Synthèse :</u> Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la convention fixant les modalités d'application de la mise en jeu des garanties d'emprunts accordées à la Société Anonyme d'Economie Mixte ADOMA, opérateur spécialisé dans la</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		<p>réalisation d'opérations de construction de logements locatifs sociaux en faveur des personnes défavorisées éprouvant des difficultés pour accéder à un logement (logements spécifiques financés en prêt locatif aidé d'intégration de type résidence sociale).</p>	
9.	M. BOUDOUBE	<p>HABITAT Garantie d'emprunt accordée à la société anonyme d'économie mixte ADOMA pour la construction d'une résidence sociale de 25 logements locatifs sociaux à Puget-surArgens – « Résidence la Passerelle ».</p> <p><u>Synthèse :</u> Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder sa garantie financière aux emprunts nécessaires à la réalisation de logements locatifs sociaux tel que défini par l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat. Il s'agit ici d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100% d'un volume d'emprunt d'un montant total de 876.090 € souscrit par la Société Anonyme d'Economie Mixte ADOMA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
10.	M.MASQUELIER	<p>LUTTE CONTRE LES INONDATIONS Projet d'aménagement des ouvrages écrêteurs de Vaulongue et de l'Aspé sur la commune de Saint-Raphaël – Saisine de la préfecture pour l'instruction des dossiers d'autorisation environnementale, d'enquête préalable à la DUP avec enquête parcellaire conjointe et de servitude de sur-inondation.</p> <p><u>Synthèse :</u> Dans le cadre de sa compétence « lutte contre les inondations », la CAVEM élabore un projet pour deux ouvrages écrêteurs de crues sur la commune de Saint-Raphaël, aux lieuxdits « Vaulongue » et l'Aspé, d'un coût total d'opération de 9.470.000 € HT</p> <p>Il est nécessaire de procéder à la saisine de Monsieur le Préfet du Var en vue d'obtenir toutes les autorisations légales et réglementaires nécessaires à la réalisation des ouvrages.</p> <p>Ainsi doivent être sollicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ouverture de l'enquête préalable à la procédure d'autorisation environnementale, - l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et 	ADOPTE A L'UNANIMITE

		<p>parcellaire conjointe, en vue de l'expropriation des terrains qui n'auront pu être acquis à l'amiable,</p> <p>- l'ouverture de l'enquête préalable à l'instauration d'une servitude de sur-inondation sur le site de l'Aspé.</p>	
11.	Mme NEVEUX	<p>SERVICE HYDRAULIQUE COURS D'EAU Convention d'occupation temporaire du barrage du Saint-Esprit à l'Ecole Nationale des Scaphandriers.</p> <p><u>Synthèse :</u> La Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM), au titre de sa compétence de lutte contre les inondations (article 7-1-5 de ses statuts), est gestionnaire du site de la retenue et du barrage du Saint Esprit (commune de FREJUS) souhaite soutenir l'Ecole Nationale des Scaphandriers (ENS) qui est l'une des cinq écoles francophones de scaphandriers au monde et dont l'objet social revêt un intérêt public local.</p> <p>Il est proposé d'attribuer la mise à disposition de la retenue du barrage du Saint Esprit, en vue de permettre la mise en œuvre d'activités de formation professionnelle destinées à diplômer des scaphandriers.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
12.	M. BERTORA	<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Signature d'une convention de partenariat avec le « Collectif d'Associations de défense des commerçants et artisans des villes et villages de Provence et de la Côte d'Azur » (DCA PACA).</p> <p><u>Synthèse :</u> Dans le cadre de sa compétence « Développement Économique », la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée cherche à sensibiliser les entreprises locales sur l'enjeu que représente l'utilisation des solutions numériques et digitales, via un travail partenarial (UPV, TVT, partenaires associés dans le projet Château Gallieni notamment).</p> <p>Le collectif DCA PACA met en place une formation destinée aux commerçants, pour leur permettre d'utiliser et d'exploiter les ressources offertes par les outils numériques.</p> <p>Dans ce cadre, le collectif DCA PACA sollicite le soutien institutionnel de la CAVEM pour s'associer à la démarche et la promouvoir auprès des commerçants locaux.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

13.	Mme MARENCO	<p>POLITIQUE DE LA VILLE Contrat de ville – Convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet culturel des quartiers et des arts vivants.</p> <p><u>Synthèse :</u> Dans le cadre du Contrat de Ville, la C.A.V.E.M. entend mobiliser ses autres compétences en faveur des habitants des quartiers « prioritaires » comme en « veille active » de son territoire.</p> <p>Aussi, souhaite-t-elle, dans le champ culturel, inscrire dans une convention annexée audit contrat, le projet « <i>Des quartiers et des arts vivants</i> » initialement développé par la Régie du théâtre intercommunal Le Forum à l'attention des Centres Sociaux et Culturels Fréjusiens mais désormais étendu à l'ensemble des acteurs socioéducatifs partenaires de la Politique de la Ville : Centre Social et Culturel de Saint-Raphaël et E.P.A.F.A..</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
14.	M. MORENON	<p>DECHETS MENAGERS Convention de partenariat – Projet LIFE IP SMART WASTE PACA</p> <p><u>Synthèse :</u> Dans le cadre de l'appel à projet européen LIFE IP SMART WASTE, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et 17 collectivités territoriales ou établissements publics de la Région eut proposé des actions visant à renforcer la performance de l'action publique en matière de déchets.</p> <p>La totalité du programme a été acceptée et les actions de la CAVEM pour la mise en place d'un logiciel de facturation sur les déchèteries et l'élaboration d'un plan local prévention et de gestion des déchets ont été retenues pour un montant de 555.000,00 euros.</p> <p>La présente délibération a pour objet d'approuver la convention à intervenir avec la Région dans le cadre du programme LIFE IP SMART WASTE et demander les aides financières complémentaires à la Région et à l'ADEME.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
15.	M. MOUGIN	<p>HYGIENE ET SECURITE Convention avec le S.D.I.S pour la surveillance de la baignade – Villes de Fréjus, de Roquebrune-sur-Argens et de Saint-Raphaël.</p> <p><u>Synthèse :</u> Chaque année une convention avec le</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		<p>SDIS est passée afin d'assurer la surveillance de la baignade sur les plages de Fréjus et de Roquebrune-sur-Argens. Le coût total estimatif de cette surveillance pour Fréjus s'élève à 246.205,60 €.</p> <p>Le coût total estimatif de cette surveillance pour Roquebrune-sur-Argens s'élève à 66.914,80 €.</p> <p>Le coût total estimatif de cette surveillance pour Saint-Raphaël s'élève à 136.792,24 €.</p>	
16.	M.MASQUELIER	<p>HYGIENE ET SECURITE Surveillance plage du Veillat à Saint-Raphaël. <u>Synthèse :</u> Une convention est établie avec la ville de Saint-Raphaël afin d'assurer la surveillance de la plage du Veillat à Saint-Raphaël, pour un montant de 27.000.00 €, lors de la saison estivale 2018.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
17.	M.MASQUELIER	<p>ASSAINISSEMENT Respect de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement. <u>Synthèse :</u> Il est proposé au conseil communautaire de procéder à diverses modifications et évolutions du règlement intérieur à cette assemblée pour tenir compte de la dématérialisation des procédures et l'usage des supports numériques, ainsi que pour faciliter la lecture par l'intégration de dispositions du C.G.C.T.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
18.	M. BERTORA	<p>ASSAINISSEMENT Projet de construction d'un méthaniseur – Versement de l'aide de l'Agence de l'Eau au délégataire. <u>Synthèse :</u> Il est proposé au Bureau communautaire d'adopter la réalisation de travaux de réseaux d'assainissement sur Fréjus et Saint-Raphaël en les réalisant selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement validée par l'Agence de l'Eau, permettant ainsi de solliciter une demande d'aide.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
19.	Mme ROUBEUF	<p>TRANSPORTS Gare SNCF de Saint-Raphaël Valescure – Amélioration de l'accessibilité – Demande d'aides financières à l'Etat au titre du FSIPL 2018 à la Région PACA au titre du CRET Var Estérel Méditerranée Pays de Fayence 2016-2019 au Département du Var. <u>Synthèse :</u></p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		<p>Dans le cadre de sa compétence « Mobilité » la CAVEM propose d'améliorer l'accessibilité de la gare SNCF de Saint Raphaël - Valescure pour le confort de ses usagers et en vue d'améliorer le fonctionnement d'un ensemble constituant le premier pôle multimodal de l'agglomération par lequel transitent un million de voyageur chaque année.</p> <p>Il est proposé pour ce faire de solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et du Département du Var.</p>	
20.	M. MOUGIN	<p>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Désignation d'un délégué à la protection des données – Convention avec le SICTIAM.</p> <p><u>Synthèse :</u> L'évolution de la réglementation, et notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD), amène administrations et entreprises à organiser l'exercice par les personnes concernées de leurs droits sur les données personnelles qu'elles détiennent (fichiers, dossiers).</p> <p>Outre le recensement et l'analyse des fichiers constitués, le délégué à la protection des données personnelles, qui devra être désigné avant le 25 mai prochain, devra s'attacher à organiser toutes les procédures de conservation, de protection, d'accès et de correction, ... des données, et diligenter en interne les actions de formation des agents.</p> <p>Il est proposé la désignation d'un DPO externalisé, en contractualisant avec le SICTIAM.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
21.	M. BOUDOUBE	<p>FONCTION PUBLIQUE Renouvellement de mise à disposition à temps complet de deux agents de la ville de Fréjus au profit de la CAVEM.</p> <p><u>Synthèse :</u> Approbation de la convention de renouvellement de mise à disposition de deux agents de la Ville de Fréjus au profit de la CAVEM à temps complet, chargés de l'enlèvement des encombrants de la Ville de Fréjus pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Juin 2018.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
22.	Mme NEVEUX	<p>FONCTION PUBLIQUE Fin de mise à disposition à temps plein d'un agent de la CAVEM au profit de la Régie du Théâtre le Forum.</p> <p><u>Synthèse :</u></p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		A compter du 1 ^{er} mai 2018, il est mis fin à la mise à disposition de Madame Prisca BOZINO, Adjoint Administratif, auprès de la Régie du Théâtre le Forum.	
--	--	---	--

Le présent compte-rendu sommaire est certifié conforme aux débats du Bureau communautaire Var Estérel Méditerranée et affiché conformément à la loi.

Fait à Saint-Raphaël, le 27 AVR 2018

LE PRESIDENT



Roland BERTORA